

REPUBLIQUE FRANÇAISE <small>OO OO OO OO OO OO</small> DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES <small>OO OO OO OO OO OO</small> COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ <small>OO OO OO OO OO OO</small> SEANCE DU 30 JUIN 2022
Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 39 Ont participé au vote : 56 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 23 juin 2022	L'an deux mille VINGT DEUX et le TRENTE JUIN , le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.
Objet : <p style="text-align: center;">Acquisition Parcelle B0019 à Codalet</p> N° d'Ordre : 210-22	ASSISTAIENT A LA SEANCE : Eric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Daniel ASPE, Roger PAILLES, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Yaël DELVIGNE, Anne LAUBIES, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Corinne DE MOZAS, Guy PEIX, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Jean MAURY, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Nicole BEAUX, Henri GUITART, Raphaël VIGIER, Pierre SERRA, René DRAGUE, Marie-France MARTIN, Bruno GUERIN. ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Marie-Edith PERAL était représenté par Eric CHATELUS, ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Fernand CABEZA a donné procuration à Anne-Marie CANAL, Patrice ARRO a donné procuration à Jean-Louis SALIES, Chantal CALVET a donné procuration à Jean-Pierre VILLELONGUE, Guy CASSOLY a donné procuration à Anne LAUBIES, Thierry BEGUE a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Eric RODRIGUEZ a donné procuration à Jean-Jacques ROUCH, Géraldine BOUVIER a donné procuration à Nathalie CORNET, Etienne TURRA a donné procuration à Thérèse GOBERT-FORGAS, Claire LAMY a donné procuration à Corinne DE MOZAS, Laurent CHARCOS a donné procuration à Gladys DA SILVA, Aude VIVES a donné procuration à Pierre SERRA, Françoise ELLIOTT a donné procuration à Bruno GUERIN, Christelle LAPASSET a donné procuration à Jean MAURY, Olivier GRAVAS a donné procuration à Jean-Luc BLAISE, Christine HIERREZUELO a donné procuration à Henri GUITART, ABSENTS EXCUSES : Sébastien NENS, Olivier CHAUVEAU, Johanna MESSEGER, Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Gérard QUES, André ARGILES, Jean CASTEK, Jean-Christophe JANER, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Alain ESTELA, Patrick LECROQ, Robert JASSEREAU.
Secrétaire de Séance : Anne LAUBIES	

Le Président,

RAPPELLE que la communauté de communes poursuit une politique ambitieuse d'animation foncière agricole, visant à faciliter l'installation d'exploitants agricoles sur les terres agricoles du Conflent. Pour cela, elle met en relation des propriétaires vendeurs et des porteurs de projet en recherche de foncier, met en œuvre le droit de préemption de la SAFER et acquiert des fonds qu'elle met ensuite à disposition d'exploitants agricoles.

RAPPELLE que par délibération du 14 avril 2022, le Conseil avait accepté la préemption de la parcelle B0019 sur Codalet, au lieu-dit La Llongarera en vue d'acquérir cette parcelle de 0,1523 ha.

Envoyé en préfecture le 21/07/2022

Reçu en préfecture le 21/07/2022

Affiché le 21/07/2022

ID : 066-200049211-20220721-D2022210-DE



DIT QUE suite à la mise en œuvre de la préemption, la SAFER propose de rétrocéder la parcelle à la Communauté de Communes au prix de 2.160 € (parcelle + frais + TVA)

PRECISE que compte tenu de la superficie trop petite pour y installer un exploitant, le terrain sera mis à disposition d'Ignazi Civil, fermier qui exploite actuellement cette parcelle, jusqu'à l'acquisition d'autres parcelles en vue de constituer un îlot cohérent. Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention ultérieure.

PROPOSE au Conseil de valider la présente demande de préemption SAFER, d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces affaires et de désigner la SCP JANER, notaire de cette affaire.

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité.

ACCEPTE la demande de préemption SAFER, telle présentée par le Président.

DESIGNE la SCP JANER, comme notaire.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 21 JUIL. 2022
Pour extrait, certifié conforme,
Le Président,
Jean-Louis JALLAT.